



## MEDIA-PARTICIPATIONS PARIS

Déclaration de performance  
extra-financière

Mai 2020

Exercice 2019

# Table des matières

<b>1</b>	<b>CONTEXTE ET OBJECTIFS DE LA DECLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIERE (DPEF) ..</b>	<b>3</b>
<b>2</b>	<b>PÉRIMÈTRE DE LA DPEF .....</b>	<b>3</b>
2.1	Sociétés concernées .....	3
2.2	Activités analysées .....	3
<b>3</b>	<b>LEXIQUE.....</b>	<b>4</b>
<b>4</b>	<b>LE MODELE D’AFFAIRES DU GROUPE MÉDIA-PARTICIPATIONS PARIS.....</b>	<b>5</b>
<b>5</b>	<b>CARTOGRAPHIE DES RISQUES.....</b>	<b>6</b>
<b>6</b>	<b>MISE EN ŒUVRE DES POLITIQUES ET RESULTATS OBTENUS.....</b>	<b>9</b>
6.1	Les politiques en matière de climat et d’environnement.....	9
6.1.1	Favoriser le recours au papier issu de filières raisonnées (certification PEFC et FSC) .....	9
6.1.2	Maîtriser la consommation d’énergie (électricité et chauffage).....	10
6.1.3	Valoriser les déchets papier.....	14
6.2	Les politiques sociales.....	15
6.2.1	Accompagner les collaborateurs dans leur parcours professionnel par le biais de la formation.....	15
6.2.2	Dispenser des formations dédiées à la sécurité, analyser les causes, piloter des actions correctrices.....	17
6.2.3	Promouvoir l’accès des femmes à des postes à responsabilité.....	18
6.2.4	Favoriser le bien-être au travail et fidéliser les collaborateurs .....	19
6.3	Les politiques sociétales .....	21
6.3.1	Recourir à des prestataires de proximité .....	21
6.3.2	Sélectionner des prestataires engagés en faveur de l’environnement .....	22
6.3.3	Veiller à la conformité des engagements du Groupe en matière de propriété intellectuelle.....	23
6.3.4	Veiller à l’adaptation des contenus .....	23
<b>7</b>	<b>RAPPORT DE L’ORGANISME TIERS INDEPENDANT .....</b>	<b>24</b>

## 1 CONTEXTE ET OBJECTIFS DE LA DECLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIERE (DPEF)

En application de l'ordonnance n° 2017-1180 du 19 juillet 2017, du décret n° 2017-1265 du 9 août 2017 et de la directive européenne 2014/95/UE du 22 octobre 2014 relative à la publication d'informations non financières, le Groupe Média-Participations Paris effectue, au titre de l'exercice 2019, sa deuxième déclaration de performance extra-financière (DPEF).

Cette déclaration présentera :

- le modèle d'affaires de l'entreprise ;
- les principaux risques extra-financiers ;
- les politiques et actions mises en œuvre pour y répondre ;
- les résultats de ces politiques.

## 2 PÉRIMÈTRE DE LA DPEF

### 2.1 Sociétés concernées

Les informations RSE fournies dans la présente déclaration portent sur l'ensemble des sociétés exerçant les activités définies à l'article 2.2. et incluses dans le périmètre de consolidation du Groupe Média-Participations Paris en 2019 conformément à l'article L. 233-16 du Code de commerce, c'est-à-dire les entreprises sous « contrôle exclusif » ou « contrôle conjoint ».

### 2.2 Activités analysées

Pour la deuxième année de reporting extra-financier, le Groupe Média-Participations Paris a choisi de poursuivre son analyse ciblée sur les risques découlant de ses activités majeures, à savoir l'Édition, la Presse et la Logistique.

Alors que l'année précédente, l'analyse visait exclusivement la France, le Groupe Média-Participations Paris a décidé d'étendre son étude à la Belgique.

Les activités d'Édition, de Presse et de Logistique représentent 84% du chiffre d'affaires réalisé par le Groupe en France et 82% du chiffre d'affaires réalisé en Belgique.

Le Groupe Média-Participations Paris a considéré l'analyse de ces activités d'autant plus pertinente que la Presse et la Logistique sont susceptibles de concentrer une grande partie des risques environnementaux, sociaux et sociétaux.

Les activités susvisées étant rassemblées essentiellement sur deux pôles géographiques principaux, le Groupe Média-Participations Paris a choisi de centrer son analyse du risque environnemental sur de ses deux principaux sites :

- le bâtiment « Tempo » situé à Paris, d'une superficie d'environ 17.000 m<sup>2</sup>,
- l'entrepôt logistique situé à Dourdan, d'une superficie d'environ 39.000 m<sup>2</sup>, exploité par la société MDS.

Pour le reporting social, le Groupe Média-Participations Paris a jugé pertinent d'inclure les salariés permanents de l'ensemble des sociétés du périmètre exerçant au moins à titre accessoire l'une des trois activités analysées.

Ces sociétés sont les suivantes :

- Dargaud,
- Editions 365,
- Fleurus Editions,
- Editions de la Martinière,
- Média-Participations Paris,
- Saltimbanque Editions,
- Editions de l'Olivier,
- Editions du Seuil,
- Points,
- EDIFA,
- Magnificat SAS,
- PGV Maison,
- Rustica,
- Société Nouvelle Editions Anne Carrière,
- Editions Anne-Marie Métailié,
- ENPC,
- EDISER,
- MDS,
- Dargaud Lombard,
- Dupuis Logistic Services,
- Editions Dupuis,
- Delachaux & Niestlé,
- Graton Editeur,
- Studio Boule & Bill,
- Studio Jacobs.

### 3 LEXIQUE

**Salarié permanent (à temps plein ou partiel) :** en Contrat à Durée Indéterminée (CDI) à l'exclusion des salariés en Contrat à Durée Déterminée (CDD), pigistes, salariés intermittents, personnels sous contrats d'apprentissage, contrats de mise à disposition, contrats uniques d'insertion ou contrats d'accès à l'emploi, contrats d'accompagnement dans l'emploi, les stagiaires étudiants ou en formation professionnelle.

**Encadrant :** salarié ayant des responsabilités opérationnelles et / ou managériales et / ou percevant un salaire mensuel au moins supérieur à 4.000 euros bruts.

**Non-encadrant :** salarié qui ne remplit aucun des 3 critères alternatifs pour être qualifié de personnel encadrant.

## 4 LE MODELE D'AFFAIRES DU GROUPE MÉDIA-PARTICIPATIONS PARIS

L'objectif du modèle d'affaires est de synthétiser les ressources nécessaires aux activités analysées, leurs impacts et les valeurs générées.



## 5 CARTOGRAPHIE DES RISQUES

L'analyse des risques extra-financiers a été réalisée par un cabinet de conseil externe après échanges avec les membres de la direction opérationnelle et des services support appartenant au périmètre des activités de l'Édition, de la Presse et de la Logistique.

A l'issue de cette étude, 11 risques extra-financiers ont été identifiés et classés suivant 3 catégories :

- Les risques en matière de climat et d'environnement ;
- Les risques sociaux ;
- Les risques sociétaux.

Le Groupe Média-Participations Paris a évalué ces risques en dissociant d'une part, les activités d'Édition et Presse et, d'autre part, l'activité de Logistique afin de mieux prendre en considération les spécificités et enjeux de chaque secteur.

Pour chacun des risques, le Groupe Média-Participations Paris a mis en place une politique d'atténuation.

Il a également défini, autant que possible, des indicateurs permettant de mesurer les résultats des politiques instituées. Pour cette deuxième DPEF, le Groupe Média-Participations Paris a présenté une évolution dans le temps de ses résultats calculés sur la base des indicateurs qui avaient été définis en 2018. Il convient de souligner que les remontées d'information ont été rendues difficiles par les effets de la crise du Covid-19 et certaines données attendues pour la présente DPEF n'ont pu être obtenues.

L'ensemble des risques, politiques et indicateurs, figure dans la cartographie ci-après.

Les politiques et indicateurs sont détaillés au point 5. de la présente DPEF.



Catégorie du risque	Risques RSE	Niveau de significativité		Politiques	Indicateurs	
		Edition et presse	Logistique		Edition et presse	Logistique
<b>Climat et environnement</b>	Consommation de papiers issus de filières participant à l'épuisement des ressources forestières			Favoriser le recours au papier issu de filières raisonnées (PEFC, FSC) (6.1.1)	Pourcentage de papier provenant de filières raisonnées en 2019 comparé à 2018	
	Consommation d'énergie non-maîtrisée et contribution au réchauffement climatique			Maîtriser la consommation d'énergie (électricité et chauffage) (6.1.2)	Consommation d'énergie du bâtiment Tempo (électricité et chauffage) en KWh rapportée à l'effectif en 2019 comparée à 2018	Consommation d'énergie (électricité et gaz) de l'entrepôt en KWh rapportée à la surface en 2019 comparée à 2018
	Gestion irraisonnée des déchets papier générés par l'activité			Valoriser les déchets papier (6.1.3)	Tonnage d'inventus recyclés (presse) en 2019 comparé à 2018	Tonnage d'inventus recyclés (entrepôt) en construction
<b>Social</b>	Perte de compétences et d'employabilité des collaborateurs			Accompagner les collaborateurs dans leur parcours professionnel par le biais de la formation (6.2.1)	Part de l'effectif moyen formé et nombre d'heures de formation moyen par salarié en 2019 comparés à 2018	
	Garanties insuffisantes pour la sécurité des collaborateurs			Dispenser des formations dédiées à la sécurité, analyser les causes et piloter des actions correctrices (6.2.2)	Taux de fréquence et taux de gravité (entrepôt) en 2019 comparés à 2018	
	Persistance de discriminations liées au sexe dans les parcours professionnels			Promouvoir l'accès des femmes à des postes à responsabilité (6.2.3)	Taux de femmes disposant du statut cadre en 2019 comparé à 2018	
	Perte de motivation des collaborateurs			Promouvoir le bien-être au travail (6.2.4)	Nombre de départs rapporté à l'effectif en 2019 comparé à 2018	

Catégorie du risque	Risques RSE	Niveau de significativité		Politiques	Indicateurs	
		Edition et presse	Logistique		Edition et presse	Logistique
<b>Sociétal</b>	Appel à des prestataires dans des pays à risque en matière de droits de l'homme			Recourir à des prestataires de proximité (6.3.1)	Pourcentage d'imprimeurs situés en Europe rapporté au chiffre d'affaires en 2019 comparé à 2018	
	Recours à une filière amont d'imprimerie dommageable pour l'environnement			Sélectionner des prestataires engagés en faveur de l'environnement (6.3.2)	Pourcentage de partenaires détenteurs de la marque Imprim'Vert en 2019 comparé à 2018	
	Non-respect d'obligations en matière de propriété intellectuelle et de chaîne de droit		N/A	Veiller à la conformité des engagements du groupe en matière de propriété intellectuelle (6.3.3)	Nombre de contentieux en propriété intellectuelle en 2019 comparé à 2018	
	Création de contenus jugés inadaptés aux attentes sociétales du public		N/A	Veiller à l'adaptation des contenus à leur public (6.3.4)		

## 6 MISE EN ŒUVRE DES POLITIQUES ET RESULTATS OBTENUS

### 6.1 Les politiques en matière de climat et d'environnement

#### 6.1.1 Favoriser le recours au papier issu de filières raisonnées (certification PEFC et FSC)

##### 6.1.1.1 Politique mise en place

Pour lutter contre la déforestation, le Groupe Média-Participations Paris est engagé dans une politique de gestion responsable du papier, tant pour ses achats directs que pour ses achats indirects (réalisés par les imprimeurs).

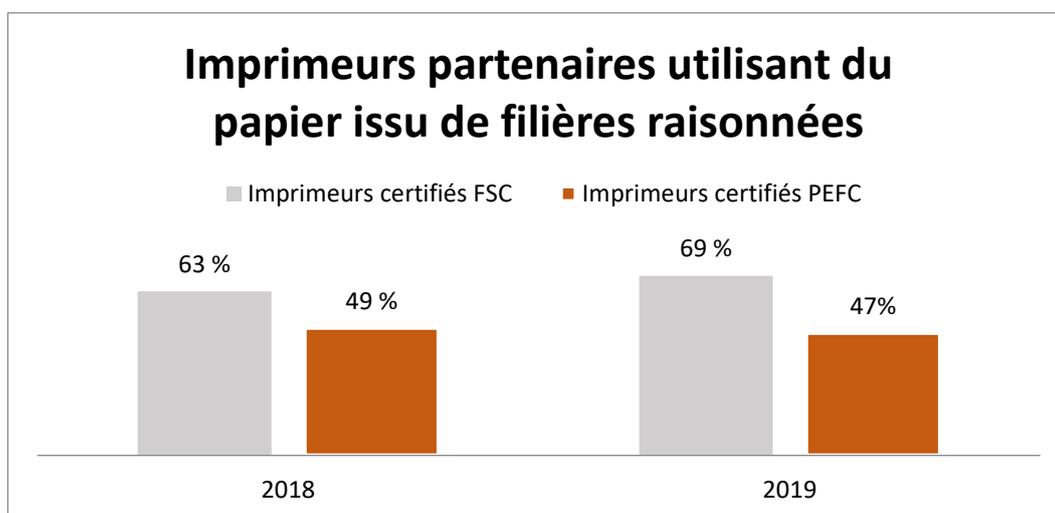
Le Groupe Média-Participations Paris cherche à accroître d'année en année la part de son papier acheté certifié, c'est-à-dire issue de forêts gérées durablement tant pour ses achats directs que ceux réalisés via ses imprimeurs.

L'augmentation ces dernières années des consommations directes et indirectes de papier certifié (essentiellement PEFC et FSC) permettra de limiter le recours à des fibres issues de la déforestation.

##### 6.1.1.2 Performance

Afin de pouvoir mesurer la progression en matière d'utilisation de papier certifié, le Groupe Média-Participations Paris a recensé le pourcentage d'imprimeurs partenaires utilisant du papier provenant de filières raisonnées.

Une progression a été observée en 2019 par rapport à 2018 : le pourcentage d'imprimeurs partenaires utilisant du papier FSC est passé de 63% en 2018 à 69% en 2019, soit un accroissement de 6%. Le pourcentage d'imprimeurs partenaires utilisant du papier PEFC a légèrement diminué.



## 6.1.2 Maîtriser la consommation d'énergie (électricité et chauffage)

### 6.1.2.1 Politique mise en place

Pour atténuer les impacts de la création d'énergie qui est responsable d'une grande partie des émissions de gaz à effet de serre, le Groupe Média-Participations Paris s'est engagé dans une démarche de maîtrise de sa consommation énergétique.

Trente sociétés du Groupe sont regroupées au sein d'un même bâtiment dont les performances environnementales et énergétiques correspondent aux meilleures pratiques actuelles (certifications NF HQE et BREEAM).

Le chauffage du site Tempo est assuré par la Compagnie Parisienne de Chauffage Urbain (CPCU) qui fournit un bouquet énergétique favorisant les énergies locales, renouvelables et de récupération.

Cet opérateur limite la consommation de pétrole et les émissions de CO<sub>2</sub> grâce à la valorisation énergétique des déchets ménagers non recyclables.

Le fournisseur d'électricité du site Tempo, UNIPER, est également engagé dans une stratégie de décarbonation. Il offre un mix énergétique diversifié entre énergies conventionnelles et renouvelables.

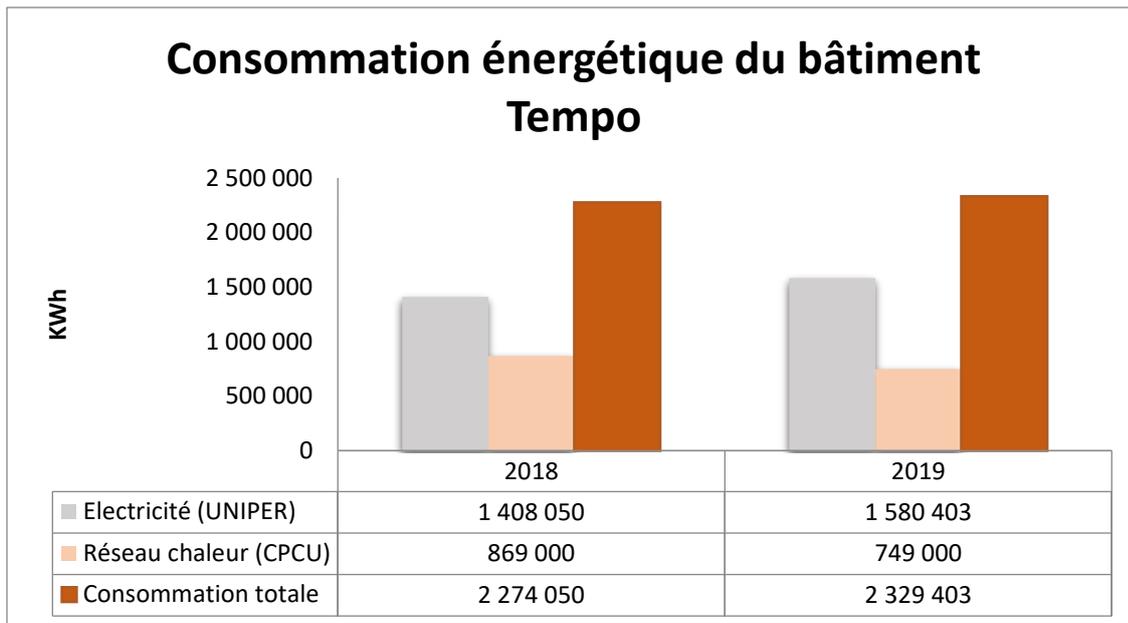
### 6.1.2.2 Performance

#### → Pour les activités Edition et Presse :

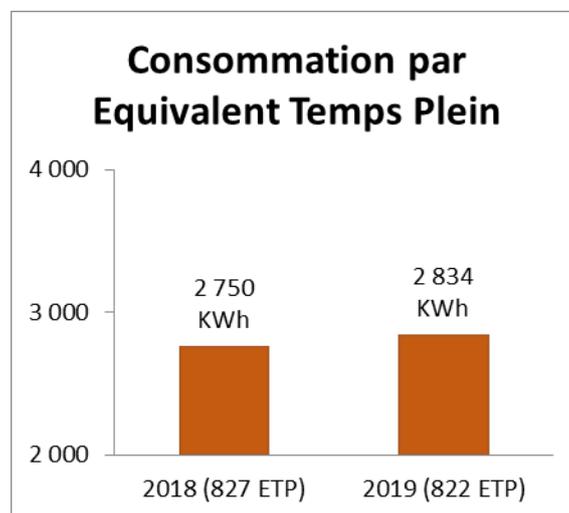
Au sein du bâtiment Tempo, le Groupe souhaite optimiser ses consommations en électricité et en chauffage en intégrant sur le site le plus grand nombre de collaborateurs.

Le Groupe Média-Participations Paris a donc mis en place un système de suivi de ses consommations énergétiques par rapport au nombre de salariés des sociétés françaises situées sur le site Tempo et exerçant une activité d'Édition ou de Presse.

La consommation énergétique du bâtiment est restée stable entre 2018 et 2019 alors que la totalité de l'immeuble n'était occupée en 2018 que sur 10 mois avant l'arrivée des équipes du groupe LMG.



S'agissant du calcul de la consommation par salarié, en 2019, il est apparu pertinent de revoir ses modalités. En effet, en 2018, la consommation par salarié avait été déterminée en prenant en compte la consommation totale ramenée au nombre de salariés des sociétés incluses dans le périmètre de la présente DPEF. En 2019, il a semblé plus significatif de rapporter la consommation totale à l'ensemble des Equivalents Temps Plein (ETP) moyens des sociétés hébergées au sein du bâtiment Tempo.



### Emissions de CO<sub>2</sub> du bâtiment TEMPO en 2018

Nature	Fournisseur	Valeur *
Emissions de CO <sub>2</sub> liées à l'électricité	UNIPER	80
Emissions de CO <sub>2</sub> liées au réseau de chaleur	CPCU	190
<b>Emissions totales de CO<sub>2</sub></b>		<b>270</b>

\* données en tonnes équivalent CO<sub>2</sub>

<b>ETP en 2018<sup>1</sup></b>	<b>827</b>
--------------------------------	------------

<b>Emissions de CO<sub>2</sub> par ETP</b>	<i>en T eq. CO<sub>2</sub></i>	<b>0,326</b>
--	--------------------------------	--------------

### Emissions de CO<sub>2</sub> du bâtiment TEMPO en 2019

Nature	Fournisseur	Valeur *
Emissions de CO <sub>2</sub> liées à l'électricité	UNIPER	90
Emissions de CO <sub>2</sub> liées au réseau de chaleur	CPCU	163
<b>Emissions totales de CO<sub>2</sub></b>		<b>253</b>

\* données en tonnes équivalent CO<sub>2</sub>

<b>ETP en 2019<sup>2</sup></b>	<b>822</b>
--------------------------------	------------

<b>Emissions de CO<sub>2</sub> par ETP</b>	<i>en T eq. CO<sub>2</sub></i>	<b>0,308</b>
--	--------------------------------	--------------

Les facteurs d'émissions utilisés pour le calcul des émissions de CO<sub>2</sub> relatives aux consommations d'énergies sont ceux de la base carbone de l'Ademe pour l'année 2019.

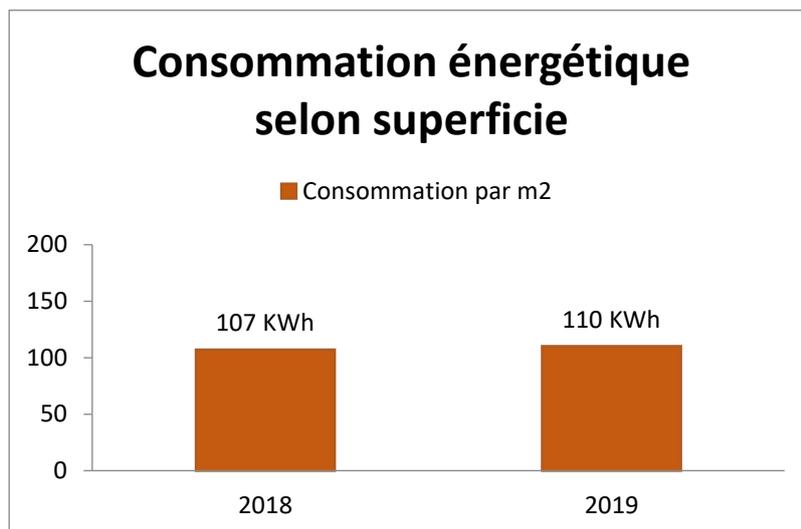
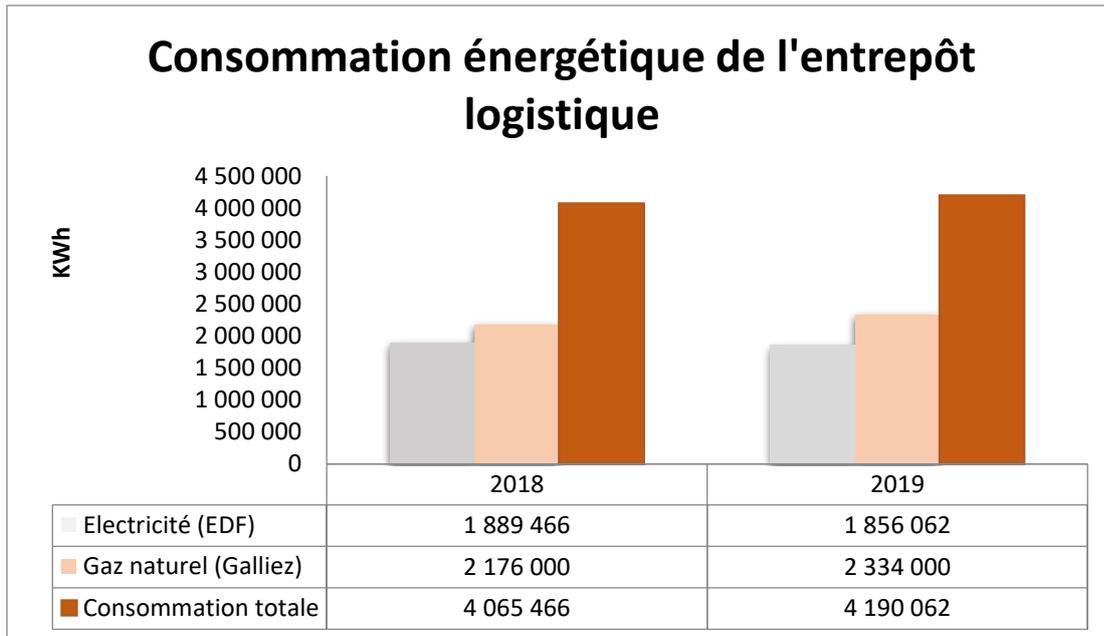
#### → Pour l'activité Logistique :

Le Groupe Média-Participations Paris a mis en place un système de suivi de ses consommations énergétiques rapportées à sa surface.

La consommation énergétique de l'entrepôt est restée stable en 2019 en comparaison avec la consommation 2018.

<sup>1</sup> Equivalent Temps Plein (ETP) moyens des sociétés hébergées au sein du bâtiment Tempo

<sup>2</sup> Equivalent Temps Plein (ETP) moyens des sociétés hébergées au sein du bâtiment Tempo



### Émissions de CO<sub>2</sub> de l'entrepôt logistique MDS à DOURDAN 2018

Nature	Fournisseur	Valeur *
Emissions de CO <sub>2</sub> liées à l'électricité	EDF	108
Emissions de CO <sub>2</sub> liées au gaz naturel	Galliez	446
<b>Consommation totale</b>		<b>554</b>

\* données en tonnes équivalent CO<sub>2</sub>

<b>Superficie en m<sup>2</sup></b>	<b>38 043</b>
------------------------------------	---------------

<b>Emissions de CO<sub>2</sub> par m<sup>2</sup></b>	<i>en T eq. CO<sub>2</sub></i>	<b>0,015</b>
--	--------------------------------	--------------

**Émissions de CO<sub>2</sub> de l'entrepôt logistique MDS à DOURDAN  
2019**

Nature	Fournisseur	Valeur *
Emissions de CO <sub>2</sub> liées à l'électricité	EDF	106
Emissions de CO <sub>2</sub> liées au gaz naturel	Galliez	478
<b>Consommation totale</b>		<b>584</b>

\* données en tonnes équivalent CO<sub>2</sub>

<b>Superficie en m<sup>2</sup></b>	<b>38 043</b>
------------------------------------	---------------

<b>Emissions de CO<sub>2</sub> par m<sup>2</sup>*</b>	<i>en T eq. CO<sub>2</sub></i>	<b>0,015</b>
---	--------------------------------	--------------

Les facteurs d'émissions utilisés pour le calcul des émissions de CO<sub>2</sub> relatives aux consommations d'énergies sont ceux de la base carbone de l'Ademe pour l'année 2019.

### 6.1.3 Valoriser les déchets papier

#### 6.1.3.1 Politique mise en place

La gestion des invendus de livres et périodiques constitue un enjeu environnemental important dans le secteur d'activité du Groupe Média-Participations Paris. Le Groupe a donc décidé de s'inscrire dans une démarche de valorisation de ses invendus.

Lorsque les invendus sont amenés à être détruits, le Groupe a mis en place un système de pilonnage puis de recyclage de ses invendus avec l'aide de divers partenaires.

Le Groupe Média-Participations Paris s'est concentré sur l'analyse du traitement des invendus de l'activité Presse<sup>3</sup>. En effet, ce secteur est particulièrement à risque en matière de traitement des invendus.

Pour l'activité Presse, le Groupe Média-Participations Paris collabore avec un intermédiaire, MLP, afin de distribuer les magazines dans les points de vente finaux, principalement les kiosques (jusqu'en juillet 2019 PGV Maison recourait aux services de PRESSTALIS qui est actuellement en cessation des paiements). La chaîne de distribution est composée de coopératives, de dépôts, d'entrepôts et enfin de kiosques. Les coopératives sous-traitent le recyclage des invendus à des partenaires qui sont spécialisés dans le recyclage.

En Belgique, il en est de même avec le prestataire AMP qui agit de la même façon que MLP en France et qui recycle également les invendus.

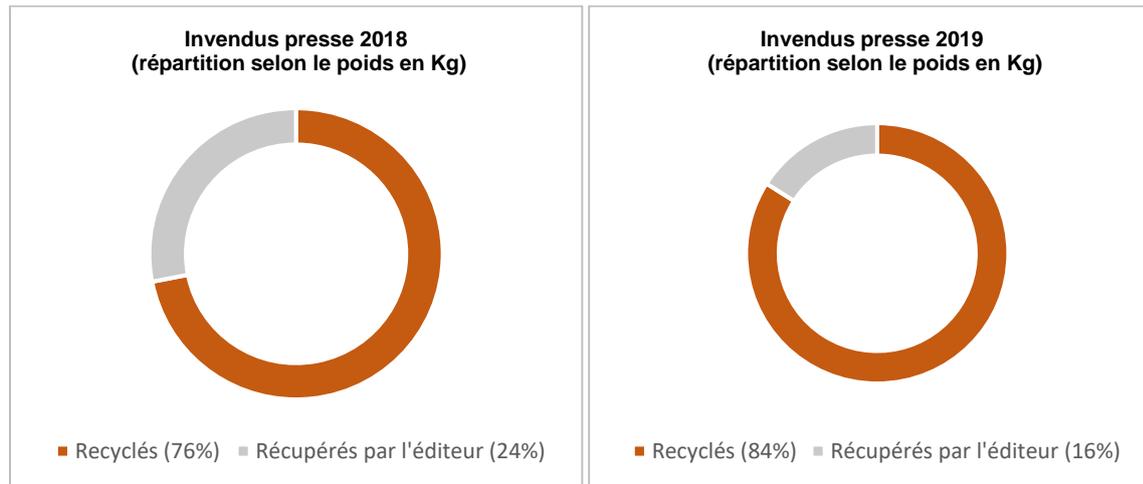
<sup>3</sup> En matière de recyclage d'invendus, ne sont concernés que PGV, Rustica et Dupuis en Belgique, Edifa n'effectuant aucune vente en kiosque (uniquement ventes par abonnement)

### 6.1.3.2 Performance

Afin de mesurer ses résultats en matière de valorisation des déchets, le Groupe Média-Participations Paris a mis en place un suivi du pourcentage d'invendus recyclés.

Seuls les résultats de l'activité Presse ont pu être collectés pour 2018 et 2019.

Ceux-ci font apparaître une progression de 8% du recyclage des invendus presse entre 2018 et 2019.



Pour les années suivantes, le Groupe Média-Participations Paris devrait pouvoir disposer des résultats du recyclage pour l'activité Logistique, en sus des indicateurs pour la presse.

## 6.2 Les politiques sociales

### 6.2.1 Accompagner les collaborateurs dans leur parcours professionnel par le biais de la formation

#### 6.2.1.1 Politique mise en place

Les compétences des collaborateurs et la richesse de leurs parcours professionnels sont essentielles pour la performance du Groupe Média-Participations Paris.

Afin d'accompagner ses collaborateurs tout au long de leur carrière, le Groupe Média-Participations Paris souhaite mettre l'accent sur la formation professionnelle et le renforcement des compétences.

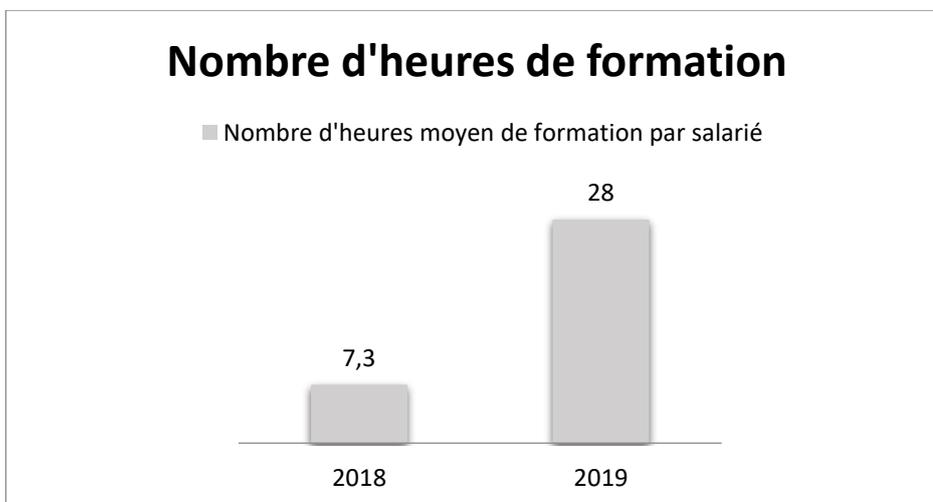
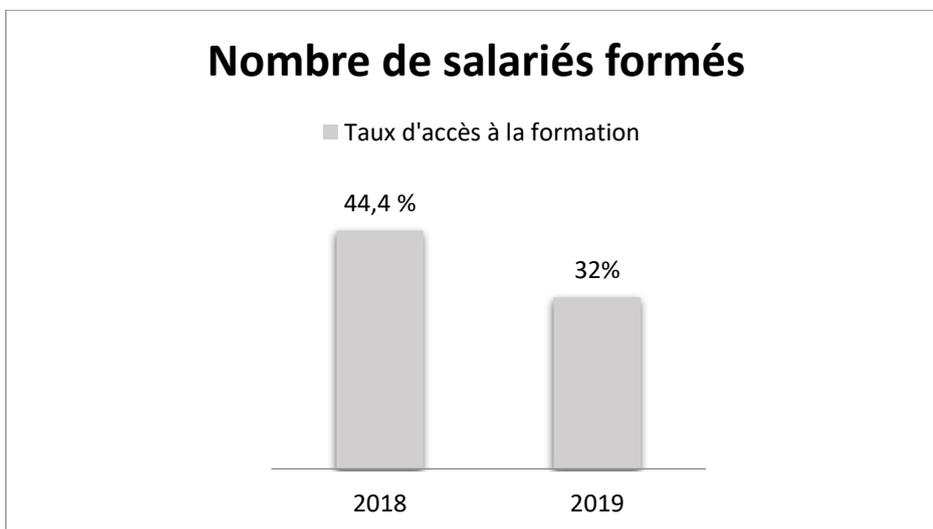
Pour permettre un accès effectif à la formation, il est nécessaire que chaque collaborateur soit accompagné et soutenu dans la gestion de sa carrière. En ce sens, la structuration du Groupe avec la présence d'un management de proximité dans chacune des entités permet à chaque collaborateur de faire part de ses besoins et

attentes. Un plan de développement des compétences (ancien plan de formation) est défini au sein de chaque entité et répertorie les actions annuelles de formation.

La direction des ressources humaines Groupe est également un partenaire pour la gestion des carrières des collaborateurs. Elle apporte un soutien aux différentes entités du Groupe.

#### 6.2.1.2 Performance

En comparaison avec l'année 2018, moins de salariés ont été formés en 2019. Le taux d'accès a diminué de 12%. Cette baisse s'explique par le fait qu'en 2018, MDS avait organisé une session exceptionnelle de formation en matière de sécurité à destination de la quasi-intégralité de ses salariés, ce qui avait substantiellement majoré le taux d'accès à la formation. En 2019, ce taux est plus standard. Toutefois, le nombre d'heures de formation par salarié a été multiplié par trois, ce qui témoigne d'un réel investissement du Groupe dans la formation professionnelle.



## 6.2.2 Dispenser des formations dédiées à la sécurité, analyser les causes, piloter des actions correctrices

### 6.2.2.1 Politique mise en place

L'activité Logistique peut être considérée comme particulièrement exposée au risque d'accident du travail du fait des activités manuelles et du port de charges qu'elle peut nécessiter.

C'est la raison pour laquelle des actions spécifiques ont été mises en place afin de préserver la santé et la sécurité des collaborateurs au sein de l'entrepôt de Dourdan.

Une Charte de vigilance partagée pour le respect des consignes de sécurité a été rédigée et elle est diffusée aux collaborateurs lors de leur embauche.

Un registre des « presque-accidents » a été mis en place afin de détecter les éventuels dangers et dysfonctionnements pouvant présenter un risque pour la sécurité des collaborateurs. Le suivi des « presque-accidents » dépasse les exigences réglementaires et il est un préalable essentiel dans la compréhension et la prévention des causes profondes des accidents.

Un suivi particulier est organisé en coopération avec le médecin du travail pour les salariés titulaires d'autorisation de conduite.

Une commission de santé, sécurité et des conditions de travail a été volontairement mise en place lors de l'élection récente du Comité Social et Economique (CSE). Cette commission est spécialement chargée d'analyser les risques professionnels auxquels peuvent être exposés les travailleurs et de proposer des mesures de prévention en la matière.

Il a été mis en place un indicateur qui permettra d'analyser les progrès réalisés.

### 6.2.2.2 Performance

Les taux de fréquence et de gravité sont restés sensiblement identiques entre 2018 et 2019.

#### Accidents du travail au sein de l'entrepôt logistique

	Nombre d'accidents du travail <sup>4</sup>	Taux de fréquence	Taux de gravité
2018	34	28,1	0,60
2019	32	29,3	0,63

<sup>4</sup> Nombre d'accidents enregistrés sur registre des accidents du travail bénins et déclaration directe dont accident de trajet

## 6.2.3 Promouvoir l'accès des femmes à des postes à responsabilité

### 6.2.3.1 Politique mise en place

La faible représentation des femmes aux postes de décision est un véritable défi pour les entreprises.

L'absence de femmes peut mener à la sous-utilisation de personnes qualifiées, alors même que les études confirment l'impact positif de la féminisation sur les processus décisionnels et la performance des entreprises.

C'est la raison pour laquelle la place des femmes dans les effectifs du Groupe Média-Participations Paris est une préoccupation majeure ces dernières années.

Le Groupe Média-Participations Paris a souhaité mettre en place des actions visant à promouvoir l'accès des femmes à des postes à responsabilité et notamment des fonctions d'encadrement.

Ainsi, chaque année, un nombre significatif de femmes est nommé à un poste bénéficiant du statut cadre.

En Belgique, la société Dargaud Lombard est dirigée par une femme et son comité de Direction est féminin à 40%.

Au niveau des entités, des actions sont également mises en place afin de promouvoir l'égalité professionnelle.

En France, au sein de la filiale Rustica, un accord d'entreprise sur l'égalité professionnelle a été signé en 2017 et des actions ont été mises en place dans trois domaines :

- En matière de rémunération :
  - favoriser la progression professionnelle et salariale pour les premiers niveaux de classification des rédacteurs via un avancement au coefficient 120 après 3 années aux coefficients 97 et/ou 100,
  - à l'issue de deux ans d'ancienneté, rémunérer à 100% la période de congé paternité.
- En matière de promotion professionnelle : à compétences égales, favoriser les candidatures internes.
- En matière de conditions de travail : étudier 100% des demandes d'aménagement du temps de travail sans distinction de sexe.

Au sein des sociétés Fleurus Editions et Dargaud, des plans d'action ont été mis en place en 2018 afin de réduire les écarts entre les sexes. Des actions sont ainsi prévues en matière d'embauche, de rémunération, de conditions de travail, de formation etc.

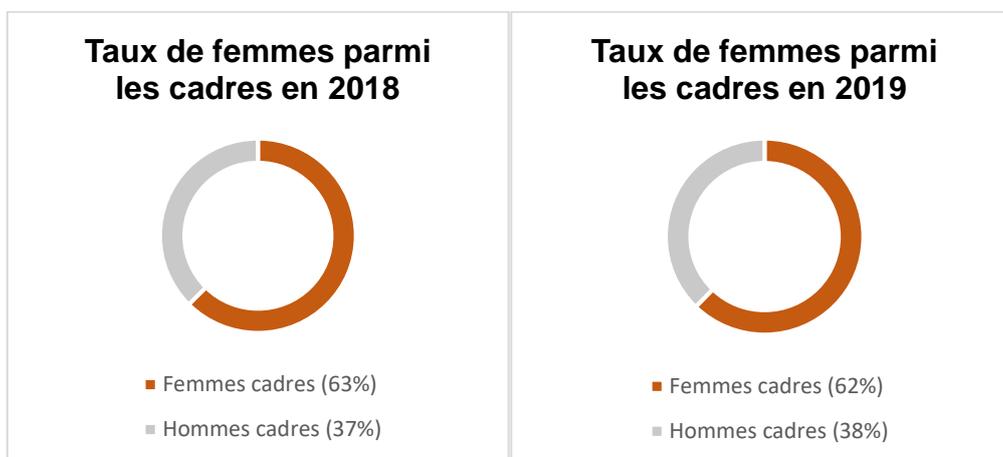
Pour l'année 2019 et sur le périmètre de la DPEF, la société MDS a obtenu une notation supérieure à 75 selon l'index d'égalité entre les femmes et les hommes.

Elle a obtenu le score maximal concernant l'égalité des augmentations individuelles et des augmentations pour les salariées de retour de congé maternité.

Les trois autres sociétés du périmètre de la présente DPEF (Dargaud, Fleurus Editions et Editions du Seuil) ont obtenu un score inférieur à 75/100 et poursuivront la mise en place d'actions pour faire diminuer notamment les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes. Ce travail est entamé depuis plusieurs années maintenant.

### 6.2.3.2 Performance

Le taux de femmes parmi les cadres est élevé et stable.



## 6.2.4 Favoriser le bien-être au travail et fidéliser les collaborateurs

### 6.2.4.1 Politique mise en place

Le Groupe Média-Participations Paris a souhaité promouvoir le bien-être au travail en offrant à ses collaborateurs des conditions de travail agréables et conviviales.

C'est dans cet objectif que le Groupe a fait appel à un ergonomiste pour concevoir les espaces du Tempo. Ce fut également le cas pour l'entrepôt logistique.

Le bâtiment Tempo a ainsi été conçu de manière à regrouper les équipes au sein d'un même site pour privilégier l'interaction. Des espaces de convivialité et des lieux d'échanges ont été spécialement aménagés (tisaneries, salles de jeux notamment). Le site propose également aux collaborateurs un restaurant d'entreprise qui offre une alimentation saine privilégiant les produits locaux.

Outre des conditions de travail très agréables depuis l'emménagement sur le site Tempo en 2018, de nombreux événements (séminaires, repas, fêtes annuelles etc.) sont organisés tout au long de l'année au sein des différentes filiales afin de fédérer les équipes.

Le prestataire de restauration, la société Api, est également engagé dans une démarche durable et responsable :

- cuisine faite maison à partir d'ingrédients frais, en respectant les saisons et les savoir-faire régionaux,
- mise en place de cuisines éco-gérées,
- démarche vers un restaurant zéro déchet,
- sensibilisation des convives aux enjeux de l'alimentation durable.

En 2019, un comité de réflexion nommé « Tempo Green » s'est mis en place à l'initiative de salariés du Groupe et a engagé plusieurs actions soutenues par la Direction des Relations Humaines visant à :

- agir au sein du bâtiment Tempo par la mise en place d'actions écologiques,
- accompagner la démarche RSE du Groupe,
- sensibiliser les salariés à la question écologique,
- communiquer sur la mise en place de chaque action,
- fédérer les salariés du Groupe autour d'une grande cause commune,
- proposer la mise en place d'une adresse mail dédiée afin que chacun puisse poser ses questions et proposer des actions au comité.

Le comité a ainsi lancé plusieurs campagnes d'information et d'incitation à agir en faveur de l'écologie : directives pour le réglage de l'éclairage et de la climatisation, semaine sans gobelet, la « green week » avec un objectif zéro déchet. Plusieurs sociétés du Groupe ont participé à ces campagnes de sensibilisation sur les enjeux environnementaux.

En Belgique, ce type d'actions est également mené.

En décembre 2019, des salariés de l'entreprise Dargaud Lombard ont suivi une formation intitulée « L'édition éco-responsable ».

Un « Drink de Noël » rassemblant l'ensemble des salariés de la société Dargaud Lombard a été dédié au thème de l'environnement avec une invitée, l'auteure Bénédicte Moret, qui a tenu une conférence sur le « Zéro Déchet ».

Par ailleurs, une cellule verte a été créée en 2019 au sein de la société Dargaud Lombard. Cette cellule, soutenue par la Direction, est composée de 5 salariés qui œuvrent pour sensibiliser l'ensemble du personnel à la cause environnementale tout au long de l'année :

- récolte des idées,
- sondage,
- informations via la newsletter Immeuble,
- tests et actions ont été réalisés tout au long de l'année.

Le Groupe Média-Participations Paris a, par ailleurs, adopté un socle commun de sept valeurs clés qui s'inscrivent dans une logique de cohésion et de performance des

équipes (l'autonomie, le long terme, la bienveillance, la responsabilité, l'audace, la créativité et le partage). Ces valeurs humaines contribuent à caractériser l'identité du Groupe et à garantir sa stabilité.

Les mesures ci-dessus devraient contribuer à favoriser la fidélisation des salariés et à maîtriser le taux de départ.

#### 6.2.4.2 Performance

Le taux de départs est resté stable en 2019. Les départs en 2019 sont majoritairement constitués de démissions (37%), de rupture conventionnelle (26%) et de départs à la retraite (15%).

#### Taux de départs

	Effectif total	Nombre de départs <sup>5</sup>	Taux
2018	795	72	9%
2019	932	92	9,9%

### 6.3 Les politiques sociétales

#### 6.3.1 Recourir à des prestataires de proximité

##### 6.3.1.1 Politique mise en place

Pour prévenir les violations des droits humains dans sa chaîne d'approvisionnement, le Groupe Média-Participations Paris souhaite privilégier, dans la mesure du possible, le recours à des prestataires de proximité.

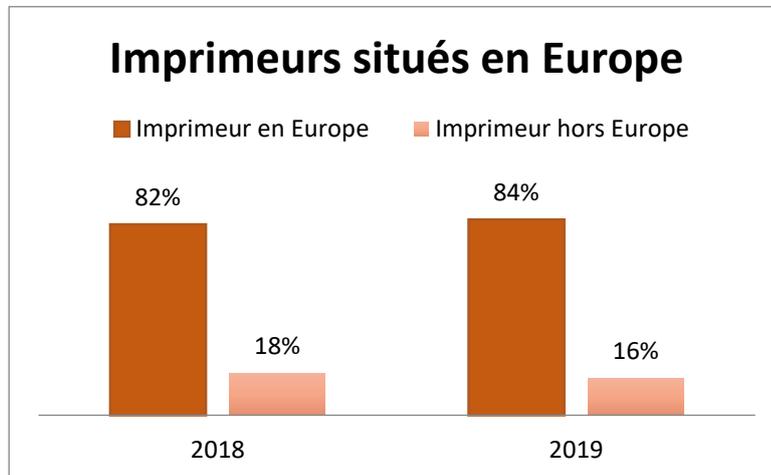
En effet, en Europe, la réglementation particulièrement protectrice des Droits de l'Homme permet d'éviter notamment le risque de recours au travail des enfants ou en violation des normes de santé et de sécurité des travailleurs.

C'est la raison pour laquelle, le Groupe choisit en priorité des partenariats avec des imprimeurs français ou européens.

<sup>5</sup> Hors départs liés à un licenciement économique, une mutation ou un transfert

### 6.3.1.2 Performance

Le pourcentage d'imprimeurs situés en Europe a augmenté de 2% en 2019 en comparaison avec l'année précédente. Il conviendra de maintenir cette tendance.



### 6.3.2 Sélectionner des prestataires engagés en faveur de l'environnement

#### 6.3.2.1 Politique mise en place

En tant qu'acteur de son environnement, le Groupe Média-Participations Paris a pour objectif de favoriser des actions concrètes destinées à diminuer les impacts écologiques de l'imprimerie.

C'est la raison pour laquelle le Groupe Média-Participations Paris favorise les partenariats avec des imprimeurs titulaires de la marque Imprim'Vert.

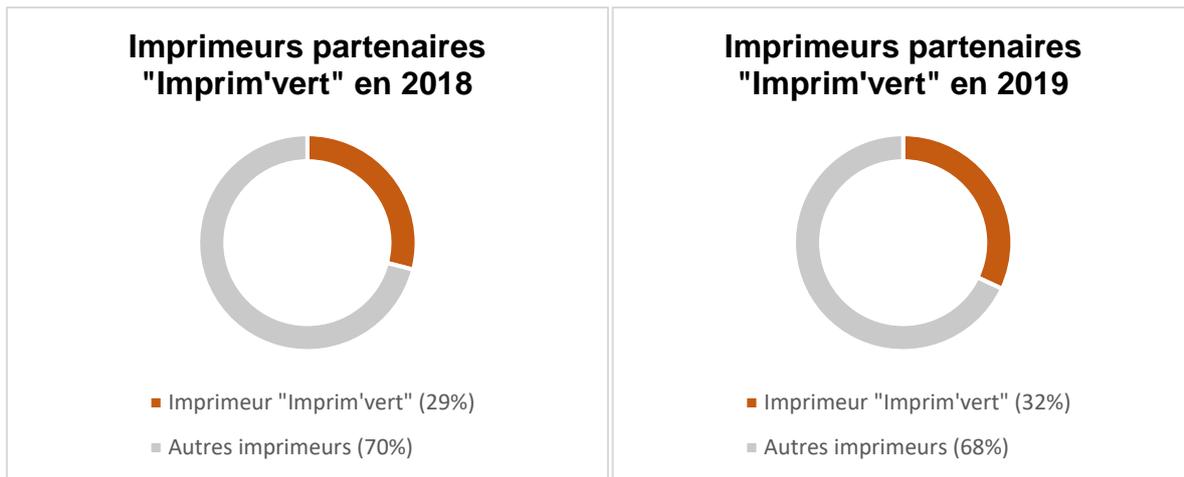
Cette marque est accordée aux imprimeurs engagés dans :

- la bonne gestion des déchets dangereux,
- la sécurisation des stockages de liquides dangereux,
- la non utilisation de produits toxiques,
- la sensibilisation environnementale des salariés et de la clientèle,
- le suivi des consommations énergétiques.

Développer le recours aux imprimeurs détenteurs de la marque Imprim'Vert est donc un objectif important pour le Groupe.

#### 6.3.2.2 Performance

Le pourcentage d'imprimeurs « Imprim'vert » a augmenté en 2019 de près de 3%. Il conviendra d'accentuer cette tendance dans les prochaines années.



### 6.3.3 Veiller à la conformité des engagements du Groupe en matière de propriété intellectuelle

#### 6.3.3.1 Politique mise en place

Les sociétés du Groupe Média-Participations Paris possèdent et exploitent des droits de propriété intellectuelle qui constituent une de ses ressources importantes.

Afin de protéger cette ressource, une direction juridique est présente au siège et délivre une expertise et un conseil qui bénéficient à l'ensemble des filiales.

Elle s'assure notamment que le Groupe Média-Participations Paris se conforme à la réglementation en vigueur et à ses obligations envers ses différents partenaires.

#### 6.3.3.2 Performance

Au niveau du périmètre des activités concernées par la DPEF, le Groupe Média-Participations Paris a décompté 6 litiges en cours en 2018 en matière de propriété intellectuelle. En 2019, le nombre de litiges est passé à 5, le Groupe ayant obtenu gain de cause dans le cadre de l'un de ses contentieux.

### 6.3.4 Veiller à l'adaptation des contenus

Le Groupe Média-Participations Paris est attaché au principe de liberté de création.

Il est également conscient de la question de l'éthique des contenus.

L'une des missions du Groupe étant de créer et transmettre à tous des contenus culturels à dimension familiale et spirituelle, le Groupe veille à l'adaptation de chaque production à son public.

Le Groupe s'assure ainsi du respect de la réglementation notamment pour les publications à destination de la jeunesse qui sont déposées auprès de la commission de surveillance et de contrôle des publications pour la jeunesse.

## **7 RAPPORT DE L'ORGANISME TIERS INDEPENDANT**

# **Rapport de l'organisme tiers indépendant, sur la déclaration consolidée de performance extra-financière figurant dans le rapport de gestion**

## **Média-Participations Paris**

Société Anonyme  
57 rue Gaston Tessier  
75019 Paris

**Exercice clos le 31 décembre 2019**

## **Grant Thornton**

SAS d'Expertise Comptable et  
de Commissariat aux Comptes  
au capital de 2 297 184 €  
inscrite au tableau de l'Ordre de la région  
Paris Ile-de-France et membre  
de la Compagnie régionale de Versailles  
RCS Nanterre 632 013 843  
29 rue du Pont  
92200 Neuilly-sur-Seine

# Rapport de l'organisme tiers indépendant, sur la déclaration consolidée de performance extra-financière figurant dans le rapport de gestion

## **Média-Participations Paris**

Exercice clos le 31 décembre 2019

Aux actionnaires,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant de la société Média-Participations Paris, accrédité par le COFRAC sous le numéro n°3-1080<sup>1</sup>, nous vous présentons notre rapport sur la déclaration consolidée de performance extra-financière relative à l'exercice clos le 31 décembre 2019 (ci-après la « Déclaration »), présentée dans le rapport de gestion en application des dispositions légales et réglementaires des articles L. 225-102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du Code de commerce.

### ***Responsabilité de la société***

Il appartient au Conseil d'administration d'établir une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra-financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance.

La Déclaration a été établie en appliquant les procédures de la société (ci-après le « Référentiel ») dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration.

### ***Indépendance et contrôle qualité***

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11-3 du code de commerce et le code de déontologie de la profession. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, de la doctrine professionnelle et des textes légaux et réglementaires applicables.

---

<sup>1</sup> Dont la portée d'accréditation est disponible sur le site [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr).

***Responsabilité de l'organisme tiers indépendant***

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du Code de commerce ;
- la sincérité des informations fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225 105 du Code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques, ci-après les « Informations ».

Il ne nous appartient pas en revanche de nous prononcer sur :

- le respect par la société des autres dispositions légales et réglementaires applicables, notamment, en matière de plan de vigilance et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ;
- la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

***Nature et étendue des travaux***

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A. 225 1 et suivants du Code de commerce déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et selon la norme internationale ISAE 3000 - *Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information*.

Nous avons mené des travaux nous permettant d'apprécier la conformité de la Déclaration aux dispositions réglementaires et la sincérité des Informations :

- nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation, de l'exposé des principaux risques sociaux et environnementaux liés à cette activité ;
- nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105 lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques et comprend, le cas échéant, une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2<sup>ème</sup> alinéa du III de l'article L. 225-102-1 ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et les principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques

Exercice clos le 31 décembre 2019

- créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance ;
- nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour :
    - apprécier le processus de sélection et de validation des principaux risques ainsi que la cohérence des résultats, incluant les indicateurs clés de performance retenus, au regard des principaux risques et politiques présentés, et
    - corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes<sup>2</sup> ;
  - nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 233-16 ;
  - nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité et avons apprécié le processus de collecte visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;
  - pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants<sup>3</sup>, nous avons mis en œuvre :
    - des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
    - des tests de détail sur la base de sondages, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices<sup>4</sup> et couvrent entre 51 % et 100 % des données consolidées sélectionnées pour ces tests ;
  - nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation.

Nous estimons que les travaux que nous avons menés en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

### ***Moyen et ressources***

Nos travaux ont mobilisé les compétences de trois personnes et se sont déroulés entre avril et mai 2020. Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos spécialistes en matière de développement durable et de responsabilité

---

<sup>2</sup> **Informations qualitatives** relatives aux certifications environnementales, à la Charte de Vigilance partagée, à l'égalité professionnelle.

<sup>3</sup> **Informations sociales** : effectif total, part de femmes parmi les cadres, nombre de départs et taux de départs, ancienneté moyenne des salariés, nombre de salariés formés, taux d'accès à la formation, nombre d'heures de formation total, nombre d'heures moyen de formation par salarié, nombre d'accidents du travail de l'entrepôt logistique, taux de fréquence et taux de gravité de l'entrepôt logistique.

**Informations environnementales** : consommation d'énergie par équivalent temps plein et m<sup>2</sup>, émissions de CO<sub>2</sub> par équivalent temps plein et m<sup>2</sup>, tonnes de papier distribuées, part d'inventus recyclés pour l'activité presse, part d'imprimeurs situés en Europe, part d'imprimeurs ayant la marque Imprim'Vert, part d'imprimeurs certifiés FSC et PEFC.

<sup>4</sup> Toutes les sociétés françaises présentes sur le site Tempo et la société MDS.

sociétale. Nous avons mené des entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration.

### ***Conclusion***

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Neuilly-sur-Seine, le 3 juin 2020

L'Organisme Tiers Indépendant

**Grant Thornton**

**Membre français de Grant Thornton International**



Vincent Frambourt  
Associé



Tristan Mourre  
Directeur